



UNION POUR LA NATION CONGOLAISE

« U.N.C »

Parti politique enregistré par l'Arrêté Ministériel
n° 111 du 19 juin 2010

Le Président National

DECISION N°0071...../PN/UNC/2014 DU 15 APR 2014
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU SECRETARIAT
FEDERAL DE L'UNC/NORVEGE

Le Président National,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo ;

Vu la Loi n°01/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des Partis Politiques ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°111/2010 du 19 juin 2010 du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité portant enregistrement d'un Parti Politique ;

Vu les Statuts et le Règlement Intérieur de l'Union pour la Nation Congolaise ;

Vu le Procès-verbal de désignation du Président National de l'Union pour la Nation Congolaise, signé par les Membres fondateurs le 14 décembre 2010 ;

Vu la lettre n°25/CAB/VPM/MININTERSEC/108/2011 du 28 février 2011 de Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et Sécurité prenant acte de la désignation du Président National de l'Union pour la Nation Congolaise ;

Vu la décision n° 004/PN/UNC/2011 du 26 mars 2011 portant organisation, composition et fonctionnement des organes de base de l'UNC ;

Vu la Décision n° 014/PN/UNC/2011 du 22 juin 2011 prise par le Président National et portant nomination des Membres du Secrétariat National de l'Union pour la Nation Congolaise ;

Revue la décision n° 050/PN/UNC/2012 du 22 mars 2012 portant nomination des membres du Secrétariat Fédéral de l'UNC/Norvège ;

M. c.

Vu la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Secrétaire Général ;

DECIDE

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms repris ci-dessous sont nommées pour exercer les fonctions au regard de leurs noms :

1. Monsieur Jules BAHATI : Secrétaire Fédéral
2. Monsieur Raymond MUTINGWA : Premier Secrétaire Fédéral Adjoint chargé de l'organisation, de l'implantation et du suivi des organes des bases.
3. Monsieur Kelly TSHAMALA CONA : Deuxième Secrétaire Fédéral Adjoint chargé de la communication et porte-parole.
4. Monsieur Léon KITUMAINI : Trésorier Fédéral
5. A pourvoir : Trésorier Adjoint

Article 2 : Sont nommés Secrétaires Exécutifs pour exercer les fonctions au regard de leurs noms, les personnes ci-après :

1. Monsieur Joseph TAMBWE : Secrétaire Exécutif chargé d'Etudes et Stratégies
2. Madame Rose ITAMBA : Secrétaire Exécutif chargée des femmes
3. Madame Isabelle RIZIKI : Secrétaire Exécutif chargée de la jeunesse.
4. Monsieur RUBASHA MANEGABE : Secrétaire Exécutif chargé de l'implantation et recrutement.
5. Monsieur Redo MULUMANYIWA WA MULUMANYIWA : Secrétaire Exécutif chargé de la mobilisation et propagande.
6. Madame Eliane MUKUBU KINGOLO : Secrétaire Exécutif chargées des mouvements associatifs et organisations confessionnelles.



Article 3 : Sont nommés Conseillers et Comité de soutien au sein de la Fédération, les personnes ci-après :

1. Madame Carine MBONE
2. Monsieur Bob LISENYA FONDO
3. Madame Honorat MUHANZI
4. Monsieur Bernard MULUME
5. Monsieur Basile IPUPA

Article 4 : Sont nommés Secrétaires Sectionnaires pour animer le parti dans les juridictions ci-dessous désignées, les personnes ci-après :

6. Madame Véronique KASAMBI : Secrétaire sectionnaire de Trondelag
7. Monsieur Georges NAKENGA : Secrétaire sectionnaire de la Norvège Sud
8. Monsieur Aimé KALMOS : Secrétaire sectionnaire d'Oslo et Akersus
9. Monsieur Aimé MUKENDI : Secrétaire sectionnaire de Bergen

Article 5 : Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision sont abrogées.

Article 6 : Le Secrétaire Général est chargé de notifier aux intéressés la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature. *B*

Fait à Kinshasa, le 15 APR 2014

Vital KAMERHE

